

EPREUVES ANTICIPEES OBLIGATOIRES ET EPREUVE DE CONTRÔLE DE FRANÇAIS – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT

EPREUVE ECRITE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT

Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 4 heures. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)

<p align="center">OBJECTIFS</p>	<p align="center">L'épreuve vérifie les <u>compétences</u> acquises et évalue les <u>connaissances</u> suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la langue et de l'expression - Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes - Aptitude à mobiliser une culture littéraire (travaux conduits en cours de français, culture et lectures personnelles) pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme - Aptitude à construire une réflexion (appui sur différents textes) et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien 	
<p align="center">SUJET</p>	<p align="center">Le sujet offre le <u>choix</u> entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude au programme</p>	
	<p align="center">BACCALAUREAT GENERAL</p>	<p align="center">BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE</p>
	<p align="center">Un commentaire OU Une dissertation</p>	<p align="center">Un commentaire OU Une contraction de texte suivie d'un essai</p>
<p align="center">COMMENTAIRE Évalué sur 20 points</p>	<p align="center">Porte sur un texte littéraire en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de 1ère <u>À l'exclusion de l'objet d'étude « Littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle » - BTN</u></p> <p align="center">Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels <u>Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail - BTN</u></p> <p align="center">Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme</p>	

	BACCALAUREAT GENERAL	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
<p>DISSERTATION</p> <p>Évaluée sur 20 points</p>	<p>Consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres</p> <p>Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres au programme et son parcours associé</p> <p>Le candidat s'appuie, pour développer son argumentation, sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles</p>	
<p>CONTRACTION DE TEXTE SUIVIE D'UN ESSAI</p> <p>Évaluée sur 20 points</p> <p>Contraction de texte sur 10 points</p> <p>Essai sur 10 points</p>		<p>Ce sujet permet d'apprécier l'aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement</p> <p>Il prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées</p> <p>Le texte proposé est d'une longueur de mille mots environ. Il fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, (marge autorisée de plus ou moins 10%). Le candidat indique à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisé</p> <p>Le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question que le texte partage avec l'œuvre et le parcours étudiés durant l'année dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle »</p> <p>Le candidat s'appuie, pour développer son argumentation, sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année</p>

EPREUVE ORALE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN - A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT

Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 20 minutes. Le temps de préparation est de 30 minutes. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)

<p>OBJECTIFS</p>	<p>L'épreuve permet d'apprécier la qualité de l'expression orale du candidat ainsi que sa capacité à développer un propos et à dialoguer avec l'examineur. Il évalue ses connaissances et son aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve, à la fois pour faire la preuve de ses compétences de lecture, d'analyse et d'interprétation des textes et des œuvres, et pour exprimer une sensibilité et une culture personnelles</p> <p>L'épreuve laisse une large place aux propositions de l'élève et évalue son aptitude à les présenter, à les justifier et à en expliquer la pertinence : elle vise ainsi à valoriser son investissement personnel dans sa formation et à mesurer sa capacité à mettre en relation la littérature avec les autres champs du savoir et les autres arts</p>
<p>STRUCTURE</p>	<p>L'épreuve est composée de deux parties qui s'enchaînent, précédées d'un temps de préparation de 30 minutes. Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation, environ 10 minutes, n'empiète ni sur le temps de préparation, ni sur la durée de l'épreuve elle-même</p>
<p>DESCRIPTIF</p>	<p>L'épreuve se fonde sur le « descriptif des activités » remis par l'enseignant qui rend compte du travail mené avec la classe durant l'année de 1^{ère} Il prend la forme d'un récapitulatif des œuvres et des textes étudiés, en distinguant ceux qui ont fait l'objet d'une étude détaillée, sur lesquels les candidats peuvent être interrogés dans la 1^{ère} partie de l'épreuve.</p> <p align="center">Sauf mention expliquant et justifiant l'anomalie, chaque objet d'étude doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour le BCG</u> au moins 6 textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 3 extraits pour le parcours associé) > 24 textes - <u>Pour le BTN</u> au moins 4 textes susceptible de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 2 extraits pour le parcours associé) > 16 textes <p>Ce descriptif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe : cette œuvre fait l'objet de la 2nde partie de l'épreuve Le descriptif est signé par l'enseignant et porte le cachet de l'établissement. Il est communiqué à l'examineur en amont des épreuves. Le candidat présente une copie à l'examineur au début de l'épreuve. Il dispose des mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation.</p>

EPREUVE	EXPOSE SUR UN DES TEXTES DU DESCRIPTIF Durée : 12 minutes – 12 points	PRESENTATION DE L'ŒUVRE CHOISIE Durée : 8 minutes – 8 points
	Modalités d'accueil du candidat, du choix du texte à expliquer, du choix de la question de grammaire	Enjeux visées et modalités de passation
	<p>Accueil du candidat : l'examineur indique > le texte et le passage retenu, avec une éventuelle sélection du passage à expliquer si le texte excède une vingtaine de lignes de prose continue, la question de grammaire posée, qui ne peut concerner qu'un passage de l'extrait faisant l'objet de l'explication de texte</p> <p>Ces éléments sont indiqués par écrit, au moyen d'une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation</p>	<p>Cette partie de l'épreuve évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une implication personnelle dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture</p> <p>Cette partie se déroule en deux temps successifs, le 1^{er} n'étant qu'un point de départ pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve</p>
PASSATION DE L'EPREUVE EVALUATION	<p>Le candidat propose une lecture à voix haute juste, pertinente et expressive du texte choisi par l'examineur, après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé Cette partie est notée sur 2 points</p> <p>Le candidat propose une lecture linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur Cette partie est notée sur 8 points</p> <p>Le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur. La question porte uniquement sur le texte. Elle vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase Cette partie est notée sur 2 points</p>	<p>Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix</p> <p>Le candidat réagit aux relances de l'examineur qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre</p> <p>L'examineur ne revient pas sur la 1^{ère} partie. Évitant les questions fermées et trop ponctuelles, il conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix</p> <p>L'examineur porte, après la prestation du candidat, sur la fiche d'évaluation pour chaque partie de l'épreuve ses appréciations et le nombre de points attribué à la 1^{ère} et à la 2nde partie. Il signe la fiche complétée. Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation</p>

CONNAISSANCES ET COMPETENCES EVALUEES LORS DE L'EPREUVE ORALE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN

	ATTENDUS DE LA PRESTATION ORALE	ELEMENTS EVALUES
LECTURE	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens Capacité à adresser sa lecture
EXPLICATION	Bonne compréhension littérale Analyse pertinente au service d'une interprétation Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l' analyse du texte Références précises au texte étudié	Qualité de l' expression et niveau de langue orale Qualités de communication , de précision et de clarté dans le propos
QUESTION DE GRAMMAIRE	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question	Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent Capacité à construire une analyse syntaxique , à réfléchir sur des faits linguistiques
ENTRETIEN	Présentation synthétique de l'œuvre retenue Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel Entrée véritable dans l'échange , tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	Capacité à défendre une lecture personnelle Capacité à expliquer et à justifier ses choix Aptitude au dialogue Qualité de l' expression et niveau de langue orale Qualités d' analyse et d' argumentation , de communication et de persuasion Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi

EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT

Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 20 minutes. Le temps de préparation est de 30 minutes. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)

Les candidats de terminale scolarisés en classe de 1^{ère} à partir de 2019-2020 et qui ont fait le choix de présenter l'oral de contrôle au second groupe d'épreuves à partir de la session 2021 du baccalauréat présentent à cette épreuve le « descriptif des activités » de la classe de 1^{ère} signé par le professeur et le chef d'établissement

Ils sont interrogés selon les mêmes modalités que celles définies pour l'épreuve orale obligatoire

Tous les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat doivent présenter le « descriptif des activités » de leur classe de 1^{ère}. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites durant l'année de 1^{ère}

CANDIDATS INDIVIDUELS OU ISSUS DES ETABLISSEMENTS PRIVES HORS CONTRAT

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements privés hors contrat présentent l'épreuve orale obligatoire et, le cas échéant, l'épreuve orale de contrôle dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le « descriptif des activités » est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes

Bulletins officiels à consulter :

Programme de français de première BCG et BTN https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138126 (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019)

Programme limitatif d'œuvres (année scolaire 2019-2020) : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140520 (BO n°14 du 4 avril 2019)

Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle à compter session 2021 du baccalauréat :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141204 (BO n°17 du 25 avril 2019)